

Accès aux restitutions avec identifiant Pasrel

Pour qui ?

les institutions nationales,

les agences régionales de santé,

les établissements de santé et les établissements médicosociaux

les fédérations hospitalières et médicosociales

Comment y accéder ?

Avec un identifiant Pasrel incluant une habilitation « lecteur ScanSanté »

Vous avez un identifiant Pasrel mais pas l'habilitation « lecteur ScanSanté »

Connectez-vous à la [plateforme d'accès aux services en ligne \(Pasrel\)](#) et demandez la dans votre compte :

- Domaine : ScanSanté
- Rôle : lecteur

Votre demande sera traitée par les administrateurs de votre organisme. [Merci de vous rapprocher d'eux en cas de besoin.](#)

Vous n'avez pas d'identifiant PASREL

[Créez un compte utilisateur](#), en demandant le domaine « ScanSanté » et précisez en commentaire « lecteur ScanSanté » voir le [tutoriel de création de compte](#)